

Département
DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PERS EN GATINAIS

Séance du mercredi 10 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10

Date de convocation : 05/03/2024

Date d'affichage : 05/03/2024

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le cinq janvier 2024, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

– M. BOUSSIN Serge	– Mme POITOU Rolande	– M. TOUZE Laurent
– Mme MARIE Audrey	– Mme HAMON Nadège	– M. LÉTHUMIER Mickaël
– Mme BOURGEOIS Karine	– M. GAUVIN Alexandre	

Excusée :

– Mme LAPEYRE Claire qui a donné pouvoir à M CHEVALIER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ouverture de la séance à 18h10

M le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du rapport de la CLECT du 14 décembre 2023, sachant que celui-ci devra l'être obligatoirement avant le 21 mars 2024.

Avis du conseil pour le traiter immédiatement à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 - Nomination de la secrétaire de séance.**
Mme POITOU Rolande est nommée secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Compte-Rendu du conseil municipal du 13 décembre 2023.**
Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention
- 3 - Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.**

M. le Maire présente le rapport de la C.L.E.C.T. du 13 octobre 2023 et la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a retenu pour le calcul de toutes les attributions de compensation la population INSEE au 1er janvier de chaque année. Le règlement intérieur est validé avec cette mention.

Certaines décisions sont identiques car non validés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 13 octobre 2023.

Une nouvelle réunion sera programmée d'ici juin 2024 pour décider les points qui n'ont pas été votés.

La CLECT a retenu pour le calcul de toutes les attributions de compensation la population INSEE au 1er janvier de chaque année, le règlement intérieur est validé avec cette mention.

Pour les recettes transférées sur les bases fiscales, notre Attribution de Compensation est fixée à **10 905 €**.

Objet	Actuellement	Proposition	Augmentation
Frais de gestion	2510,71 €	2636,25 €	+ 125,54 €
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural	705,92 €	781,17 €	+ 75,25 €
Etab. Public Aménagement et Gestion de l'Eau	758,55 €	0 €	0 €
Aide à domicile	0 €	376,61 €	+ 376,61 €
Révision du PLUiH	251,07 €	251,07 €	0 €
Habitat	376,61 €	376,61 €	0 €
S.D.I.S.	7560 €	8064 €	+ 504 €
Fourrière animale	78,12 €	78,12 €	0 €
Voirie	3058,90 €	3670,68 €	+ 611,78 €
Attribution de compensation 2024	14 636 €	11 751,57 €	- 2884 €
Transfert Taxe d'Habitation	17 839,62 €	17 839,62 €	0 €

Attribution de compensation définitive 2023	AC part fixe	AC part variable	AC totale
	14 497 €	- 1637 €	12861 €

Tableau provisoire de la part fixe des attributions de compensation 2024	2023	Proposition 2024	Perte
	14 636 €	11 751,57 €	-2884 €

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

4 - Informations du Maire, 3CBO, commissions diverses, agenda, réunions à venir.

Agenda :

Mardi 19 décembre, réunion du S.I.I.S., Mmes HAMON et BOURGEOIS.

Mercredi 20 décembre, réunion de la commission de contrôle de la liste électorale.

Samedi 6 janvier, réunion commission communale des loisirs. Etablissement d'un pré calendrier.

Mardi 23 janvier, réunion avec la société LUMIPLAN et le Maire de Mérinville, M BOUSSIN.

Jeudi 25 janvier, conférence des Maires du P.E.T.R. à CEPOY, Maire.

Vendredi 26 janvier, reprise cinéma.

Samedi 27 janvier à 15h00, vœux et galette.

Mardi 30 janvier, compétence voirie 3CBO à Triguères, Maire et 1^{er} Adjoint.

• **S.I.I.S.**

M le Maire revient sur le vote du S.I.I.S. le 19 décembre car il est évident que ce vote s'est déroulé d'après une information erronée en ce qui concerne l'utilisation du gymnase de Triguères.

Après des échanges avec plusieurs maires du syndicat et avec le président de la 3CBO, celui-ci a envoyé lundi 8 janvier un courrier au Président du S.I.I.S.

Fort des explications données, un nouveau vote pourrait être proposé.

Mme HAMON signale qu'il faudrait se poser la question concernant ce déplacement lointain où les enfants font plus de bus que de sport dans le gymnase.

• **Gestion des animaux errants.**

Vendredi soir, nous avons eu à gérer un chien « Berger allemand ».

Grâce à la contribution initiale de Mme MARIE puis de Mme THIERY, conseillère municipale à ROZOY, l'animal a permis d'être identifié comme venant de Savigny sur Clairis.

La suite fut plus complexe et M BOUSSIN a fait un énorme travail de recherche pour aboutir enfin samedi à contacter le propriétaire pour que le chien soit récupéré.

M le Maire demande que le chenil soit couvert et aménagé rapidement afin de pouvoir accueillir un animal errant, achat de bacs acier.

Il propose également l'acquisition d'un détecteur de puce électronique, coût environ 35 €.

• **Point sur les associations.**

1/ **AIRSOFT.** Vous avez tous été destinataire de la sollicitation d'un club qui demande la possibilité d'utiliser la carrière communale.

Première remarque sur la nécessité de cadrer l'éventuelle cohabitation avec PUMA, ensuite sera vue l'établissement d'une convention. M le Maire précise que dans le point suivant il a prévu une réunion avec le bureau de PUMA et que cette éventualité sera mentionnée.

M Boussin demande s'il s'agit de billes en plastique. La question sera posée.

2/ PUMA.

M le Maire évoque une réunion du 20 septembre 2023 concernant l'entretien de la carrière avec M Guillou secrétaire de PUMA. M BOUSSIN explique qu'il avait trouvé une solution interne au club pour effectuer des coupes de bois de sécurisation.

En fin d'année, ce travail n'aurait pas été effectué de manière satisfaisante, du coup idée de faire un arrêté d'affouage. Afin d'évoquer ce point au travers de la convention en vigueur et le sujet précédent, une réunion sera proposée au secrétaire et à la présidente de PUMA.

5 – Validation des travaux 2024.

M le Maire refait le point sur les travaux validés le 13 décembre 2023.

a/ Réfection de la cloche et sonnerie électrique.

- Entreprise GOUGEON : 16 347,00 € HT - 19 616,40 € TTC. Subvention prévue de 6538 €.

La demande est en cours au niveau de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

b/ Aménagement des terrains de pétanque.

- Entreprise Balança : 6 598 € HT – 7 917,60 € TTC, avec reprise du terrain existant.

c/ Reprofilage rue des sablons et route de l'ancienne tuilerie avant l'entrée dans La Merville

- Entreprise VAUVELLE : 4 937,50 € HT – 5 925 € TTC.

d/ Réfection de la rue de la Buissonnière, Bi couche, VC 4, direction Chevannes

- Entreprise VAUVELLE : 38 400 € HT – 46 080 € TTC.

Soit un total de 43337,50 € HT. Aide espérée CD 45 de 33% : 11520 €. Reste à charge : 31817,50 €.

Ces 3 dossiers seront déposés au Conseil Départemental le 15 janvier au plus tard

d/ Aménagement de la défense incendie 8, impasse de la croix du colombier

- Entreprise CITERNEO : 3 665,92 € HT - 4399,11 € TTC.
- Terrassement et apport de sablons : Entreprise Balança : 2261,56 € HT – 2713,87 € TTC.

Soit un total de 5928,48 € HT. Aide espérée D.E.T.R. de 50% : 2962 €. Reste à charge : 4150,98 €.

Ce dossier sera déposé à la Préfecture le 15 février au plus tard

5.1 Nouvelles propositions de travaux pour 2024.

M le Maire avait évoqué le 13 décembre la réfection des travaux du caquetoire.

Depuis le 13 décembre nous avons reçu 2 autres devis.

<u>Entreprise RODOT</u> :	13 695,74 € HT – 16 434,89 € TTC.
<u>Entreprise BOUTRON</u> :	14 310,16 € HT – 17 172,91 € TTC.
<u>Entreprise Couvreurs du Loiret</u> :	13 932,85 € HT – 15 326,14 € TTC.

Depuis le dernier conseil la question d'aménagements de sécurité routière a été évoquée pour essayer de traiter ce sujet qui impacte plusieurs lieux de notre commune.

Tout le monde constate des vitesses trop élevées dans les hameaux, notamment du fait de l'accroissement des livraisons liées à la vente par internet, sur la route des Merles et dans le hameau de La Merville.

De ce fait, il propose au conseil de surseoir aux travaux du caquetoire et de les reporter à 2025. Il faudra aussi revoir les devis en y ajoutant les 4 petites toitures des contreforts oubliés en 2018 soient ajoutées.

5.2 Proposition d'aménagements de sécurité routière.

Plusieurs possibilités sont présentées en matière de signalétique et de réalisation de ralentisseurs de type « dos d'âne ».

Nous avons reçu 1 proposition pour la signalétique

/ Signalétique Vendômoise : 3063,60 € pour équiper un seul ralentisseur, 6127,20 € les 2.

Nous avons reçu 2 propositions pour la réalisation des ralentisseurs :

a/ Société TINET

1 dos d'âne de largeur 5 m/1,50 m de longueur et 1 dos d'âne de largeur 3,40 m/1,50 m de longueur avec signalétique incluse, pour un total de **11 690,40 € TTC**.

Si commande de 2 ralentisseurs, coût total de, réduction de 1350 €, soit **10 340,40 €**.

Sans signalétique : 8376 € TTC.

b/ Société VAUVELLE

2 dos d'âne largeur 5 m et 4 m de longueur avec signalétique incluse, **14 250 € TTC**.

Sans signalétique : 8298 € TTC.

Il est discuté des différences de longueur et de prendre avec ou sans signalétique.

Les lieux identifiés pour ces équipements sont :

- L'entrée de La Merville, en venant du village, route de l'ancienne tuilerie.
- L'entrée du hameau des Merles, direction de Rozoy, en venant du village.

M Léthumier précise que si l'on prend le moins cher, proposition 2, il est préférable de choisir la version avec signalétique qui coûte **10 340 €** car sans signalétique le coût serait de **11 690,40 €**.

M Boussin propose de chercher les prix de la signalétique et de les poser nous-mêmes.

M Chevalier a fait ces recherches, l'achat des panneaux serait d'environ 1000 € par ralentisseur.

Il précise que la proposition du spécialiste (1) est très complète et serait posée professionnellement.

Les solutions des 2 entreprises de travaux publics ne proposent pas le même équipement.

Il faudra aussi s'assurer que ces équipements soient bien règlementaires à tout point de vue.

Il avait demandé des précisions sur cet aspect à la DIR 45, mais pour le moment il n'a pas eu de réponse.

Ces travaux pourront être proposés à la D.E.T.R. de la Préfecture au plus tard le 15 février à MIDI.

Le conseil penche pour le choix 2, mais avant de le valider il faudra bien s'assurer de la réglementation en vigueur, avec les éléments que nous pourrions obtenir.

Une demande a été faite à la direction des routes mais pour le moment il n'y a pas eu de réponse.

M Chevalier et M Boussin s'assureront de ce point.

S'il était nécessaire une autre proposition sera faite à valider avant le 15 février.

6 – Décision pour la parcelle A 200.

M le Maire, a souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour en le proposant aux conseillers qui l'ont accepté en majorité.

Le devenir de cette parcelle a déjà été évoqué le 13 décembre 2023 avec comme première décision de ne pas acter le don.

Samedi 6 janvier 2024, Mmes POITOU et BOURGEOIS ainsi que M TOUZE sont allés sur place pour se remémorer les lieux.

Aujourd'hui M le Maire pose 2 questions.

1/ Quel usage pour cette parcelle ?

2/ Quel choix : refus de vente, vente partielle ou vente en totalité.

Garder la parcelle : 2

Vente partielle : 7

Vente totale : 0

Abstention : 1

La solution d'une vente partielle étant majoritaire, il faudra déterminer sur quelle limite s'appuyer.

Mme Poitou et M Boussin rappellent que la clôture actuelle pourrait ne pas être sur la limite exacte et que seul un bornage, à la charge de l'acquéreur, pourra décider de cela.

Mme Poitou reste sur sa position de conserver la parcelle et d'en laisser l'usage aux voisins pour promener leurs chiens.

M Chevalier a compris que leur souhait était d'acquérir la parcelle entière pour la clôturer et laisser les chiens en liberté.

Il faudra revoir tout ceci avec les riverains pour définir les suites à donner en tenant compte de l'avis du conseil de ce soir.

7 – Loisirs 2024.

Suite à la réunion de la commission loisirs du samedi 6 janvier 2024, les préparatifs festivités suivantes sont validées.

- La régie de recette va permettre un encaissement de **3294,30 €**.
- Vendredi 26 janvier, reprise des séances de cinéma.
Le film projeté « La ferme des Bertrand » sera suivi d'un débat sur la transmission familiale d'une exploitation agricole.
- **Samedi 27 janvier** à 15h00, cérémonie des vœux et galette des rois, présences des conseillers départementaux, de la conseillère régionale et du député.
- Dimanche 31 mars à 11h00, chasse aux œufs « Pakolavoir saison 3 ».
- *14 juillet, rien défini à ce jour.*
- Comice agricole le dimanche 25 août avec réalisation d'un char.
- Un Vide greniers en juin ou septembre.
- Samedi 22 septembre, festivités du retour de la cloche qui coïncidera avec les journées du patrimoine.
- Une randonnée pédestre, date à déterminer.
- Nécessité de relancer la fréquentation de la bibliothèque et de développer l'organisation de rencontres autour des jeux de société. Achat d'un baby-foot ?

Plusieurs réunions sont à prévoir :

- **Comice, Pâques, 14 juillet, Patrimoine 22 septembre, Vide-greniers, Rando**

M le Maire ajoute qu'il faudra aussi prévoir 2 actions d'entretien importantes.

- **Coupe des saules et nettoyages divers à la mare de La Merville.**
- **Continuation du nettoyage du fossé entre la fontaine et le lavoir.**

8- Questions diverses.

Madame Poitou nous présente le fruit de ses recherches sur un possible Blason.

Ceci est très intéressant, M Chevalier contactera les responsables de l'association EPONA.

Ceci pourra être exploité

Fin de la séance à 20h39

La secrétaire de séance



Mme Rolande POITOU

Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER